

différentes hauteurs de marées. Homogène à grande échelle, l'habitat intertidal des juvéniles de trocas est très hétérogène à petite échelle, la répartition des trous d'eau à marée basse, la quantité et la taille des débris coralliens et des grains de sable ainsi que la densité de prédateurs pouvant varier considérablement. C'est pourquoi, pour procéder à un ensemencement, il vaut sans doute mieux lâcher les juvéniles dans une zone étendue.

D'après les expériences réalisées à Orpheus Island en laboratoire et sur le terrain afin d'étudier l'influence de la taille des juvéniles sur la survie, il semble que celle-ci soit meilleure pour les trocas d'un diamètre supérieur à 24mm, essentiellement parce qu'ils échappent à partir de cette taille aux attaques des portunides et des stomatopodes. A Orpheus Island, les juvéniles sauvages d'un diamètre

inférieur à 20 mm ont une base plus plate et des protubérances plus prononcées que les juvéniles de culture obtenus à partir d'adultes provenant du même récif (L. Castell, observation personnelle). Peut-être ces caractéristiques offrent-elles une protection supplémentaire contre les prédateurs.

Le travail de terrain se poursuit et nous espérons pouvoir en communiquer les résultats de façon plus précise d'ici à 1995.



Une étude de la ressource en trocas d'Eniwetok

par Flinn Curren

Un projet du réseau des îles du Pacifique, de l'Université d'Hawaï et du conseil local d'Eniwetok Ujelang (République des Îles Marshall).

Compte-rendu sommaire et recommandations

Les ressources en trocas (*Trochus niloticus*) de l'atoll d'Eniwetok (République des Îles Marshall) ont été étudiées en juillet et août 1992. On a constaté qu'elles avaient baissé par rapport aux précédentes évaluations (Wright & Gillett, 1989).

Des échantillons de coquilles rejetées par les acheteurs ont été mesurés et les motifs possibles de ce rejet évalués. Des échantillons de trocas vivants ont également été mesurés et examinés.

Un sondage a été réalisé auprès des habitants de l'atoll au sujet des méthodes de gestion des ressources en trocas qu'ils appliquent. Des échantillons de coquilles et de chair provenant de trois endroits différents ont été envoyés au centre national d'études radiologiques de Majuro (Îles Marshall) pour analyse.

Une liste (non exhaustive) d'acheteurs potentiels de coquilles de trocas a été réalisée à partir d'informations sur les entreprises fournies par les autorités des pays insulaires. On a trouvé également deux

acheteurs potentiels de chair de trocas, mais aucun acheteur d'opercules.

En ce qui concerne la gestion et l'utilisation des ressources en trocas de l'atoll d'Eniwetok, il a été recommandé de:

1. Créer une réserve pour favoriser le repeuplement naturel des récifs et prendre des mesures pour que les trocas y soient protégés avant la saison de la pêche et jusqu'à la vente des coquilles;
2. Convenir d'une méthode de fixation de quotas pour limiter les captures totales de trocas réalisées chaque saison, en fonction de l'abondance des stocks. Le quota recommandé par Wright et Gillett (1989), de 100 tonnes par an, convient bien au niveau des stocks de trocas observés dans le cadre de cette étude;
3. Relever avec précision la quantité réelle de coquilles de trocas vendues chaque saison. Il est en effet particulièrement important de connaître le volume des captures pour adapter la production des années suivantes. Le volume de captures peut ensuite être modifié en fonction de l'abondance des trocas sur le récif;
4. Réglementer le diamètre minimal et maximal des coquilles des trocas capturés vivants. Il est recommandé de fixer ces limites à 10,6 cm et 14,2 cm respectivement;

5. Charger des agents rémunérés, avant et pendant chaque saison de pêche des trocas, de veiller à la gestion des ressources. Leurs tâches seraient les suivantes:
 - a) contrôler la ressource en trocas en effectuant à des emplacements fixes des comptages le long de radiales et en procédant dans la mesure du possible à des expériences de marquage et de recapture avant et pendant la saison de pêche;
 - b) effectuer des patrouilles dans les réserves pour empêcher le braconnage;
 - c) inspecter les trocas capturés et confisquer les coquilles non conformes à la réglementation pour les replacer sur le récif;
 - d) inspecter les trocas proposés à la vente et confisquer les coquilles non conformes à la réglementation;
 - e) surveiller les ventes de coquilles afin de déterminer le volume total de la production.
6. Faire en sorte que le nombre d'acheteurs de trocas s'accroisse afin de favoriser la concurrence et de permettre aux pêcheurs d'augmenter leurs prix;
7. Ne pas encourager les exportations de chair de trocas avant qu'une analyse des coûts de transformation de la chair, d'acheminement, de production de glace et d'acquisition d'équipements de réfrigération ne soit effectuée.